

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

- Étaient présents : MM. DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, BESSIN Pascal, LEFEUVRE André, RÉGEARD Loïc, BARBY Éric, BEDEL Didier, de LORGERIL Olivier, SAUVEUR Patrice, MASSON Jean-Paul, CROQUISON Sébastien et RUELLAN Jean-Claude ; Mmes ROZE Marie-Paule, HOUIT Yolande, GASCOIN Laurence, GRIMBELLE Hélène et NIVOL Nadine.
- Absent excusé : GLORY Georges.

Un scrutin a eu lieu ; Mme GRIMBELLE Hélène a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2008

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 02 octobre 2008.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

N°90-2008 BIBLIOTHEQUE : PRESENTATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur le Maire rappelle que la Commission « Bibliothèque » s'est réunie le 21 octobre 2008 pour étudier les plans de l'Avant Projet Définitif (APD).

Monsieur Ternot, de l'Atelier du Canal, présente l'Avant Projet Définitif de la réhabilitation des anciens logements de fonction en bibliothèque. Il a intégré les remarques émises par la Commission « Bibliothèque ».

Monsieur Ternot rappelle qu'il est important de bien identifier la bibliothèque comme un bâtiment communal et non scolaire, bien que situé dans l'enceinte de l'école publique. Il propose une entrée de bibliothèque signalée par un petit auvent. De plus, l'entrée est distincte de celle de l'école et s'effectue par une rampe accessible aux personnes handicapées. Il précise que tout le bâtiment respecte les normes d'accessibilité aux handicapés.

Le plan d'aménagement comprend deux niveaux.

Le rez-de-chaussée est composé du hall d'accueil, d'un bureau attenant à un atelier et de quatre zones dédiées à la bibliothèque, dont un espace « heure du conte », séparé par un rideau amovible.

Le hall d'accueil a été agrandi. La banque de prêt, de forme arrondie, est séparée du bureau par une paroi transparente.

La partie centrale du bâtiment constitue la zone de circulation articulée autour de l'ascenseur et de l'escalier. La pose d'une verrière sur le toit permet la création d'un puits de lumière dans cet espace central.

Le premier étage est composé de six espaces dont une salle prévue pour accueillir des groupes.

Chaque niveau dispose d'un sanitaire accessible aux handicapés.

L'escalier de secours est positionné au-dessus de l'entrée.

Tableau des surfaces utiles :

Rez-de-chaussée : 123 m²

1^{er} étage : 116 m²

Total : 239 m²

L'estimation des travaux au stade de l'Avant Projet Définitif est de 400 000,00 € HT.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** l'Avant Projet Définitif présenté ci-dessus pour la réhabilitation des anciens logements de fonction en bibliothèque, pour un montant estimatif des travaux de 400 000,00 € HT,
- **Autorise** le Maire à déposer le permis de construire et à signer tout document afférent à ce dossier.

N°91-2008 BIBLIOTHEQUE : MISSIONS SPS ET CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un cabinet pour effectuer les missions « Sécurité et Protection de la Santé » (SPS) et « Contrôle Technique » pour les travaux à venir.

Six cabinets ont été consultés pour remettre une offre. Six offres ont été remises pour la mission SPS, quatre pour la mission de Contrôle Technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le mieux disant pour chacune des missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Retient** le cabinet ECIE LOUVEL, moins disant, pour la mission SPS, pour un montant de 1 590,00 € HT soit 1 901,64 € TTC,
- **Retient** le cabinet APAVE, moins disant, pour la mission de contrôle technique, pour un montant de 3 625,00 € HT soit 4 335,50 € TTC,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°92-2008 ATELIER COMMUNAL : MISSIONS SPS ET CONTROLE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un cabinet pour effectuer les missions « Sécurité et Protection de la Santé » (SPS) et « Contrôle Technique » pour les travaux à venir.

Six cabinets ont été consultés pour remettre une offre. Six offres ont été remises pour la mission SPS, quatre pour la mission de Contrôle Technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le mieux disant pour chacune des missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Retient** le cabinet ECIE LOUVEL, moins disant, pour la mission SPS, pour un montant de 1 590,00 € HT soit 1 901,64 € TTC,
- **Retient** le cabinet APAVE, moins disant, pour la mission de contrôle technique, pour un montant de 2 750,00 € HT soit 3 289,00 € TTC,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°93-2008 SECURITE EN AGGLOMERATION : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire fait un bilan de la réunion publique qui s'est tenue le 20 octobre 2008 et dont l'objet était d'exposer les projets de mise en sécurité de trois tronçons de l'agglomération :

- la rue d'Armor,
- les lotissements de la Rochelle, de la Champagne de la Rochelle et la rue de Bellevue,
- la rue du Stade et la rue de Broussais.

Monsieur le Maire rappelle que les services de la DDE ont assuré une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour formaliser ces aménagements. Il présente les trois projets d'aménagement.

L'estimation des travaux est de 75 000 € HT.

A ce stade, il convient de retenir un cabinet pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux. Sept cabinets ont été sollicités pour remettre une offre. Cinq offres ont été reçues.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le mieux disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Retient** le cabinet D2L, mieux disant, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité des trois tronçons décrits ci-dessus, pour un montant d'honoraires de 6% du montant HT des travaux soit un forfait provisoire de 4 500,00 € HT,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°94-2008 DEVENIR DU BUREAU DE POSTE

Suite à la présentation effectuée par Mmes Molia et Chérel lors de la séance du 02 octobre 2008, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Bureau de Poste, compte tenu de l'activité qu'il génère, doit évoluer vers un autre type de structure. En effet, la fréquentation du Bureau de Poste de Pleugueneuc a diminué de 5 %.

Ainsi, si la Commune n'établit pas d'accord de partenariat avec La Poste pour assurer la mutation du Bureau de Poste, tout en garantissant un service public postal de qualité, le Bureau de Poste de Pleugueneuc risque de voir ses horaires d'ouverture diminuer à partir de cet été, avant peut-être une fermeture définitive.

Monsieur le Maire souhaite garantir à la population qu'un service postal public reste délivré dans un bâtiment public. Il propose au Conseil Municipal que la Commune s'engage avec la Poste, à travers une convention de partenariat, pour faire évoluer le Bureau de Poste en Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une Agence Postale Communale, la Poste signe avec la Commune une convention de partenariat d'une durée pouvant aller de 1 an à 9 ans. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction. L'Agence Postale est tenue par un agent administratif communal, formé initialement par les services de la Poste, mais qui est placé sous l'autorité du Maire, qui est son employeur. La Poste verse à la commune une indemnité de 833 € par mois pour 60 heures d'ouverture mensuelle. Cette indemnité est revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année. Cela correspond globalement à la charge salariale communale pour un agent payé au SMIC. Les jours et horaires d'ouverture de l'agence sont déterminés par la Commune. Les prestations offertes par une agence sont pratiquement similaires à celles d'un bureau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (17 pour ; 1 abstention, M. Sauveur) :

- **Décide** de faire évoluer le Bureau de Poste vers une Agence Postale Communale comme présenté ci-dessus,
- **Souhaite** que cette mutation intervienne après l'été 2009,
- **Autorise** le Maire à entreprendre les démarches nécessaires avec la Poste pour préparer cette mutation.

N°95-2008 DEMANDE DE M. LEMARIE FABRICE POUR ACQUERIR LA PARCELLE COMMUNALE ZB 138

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. LEMARIÉ Fabrice qui souhaite se porter acquéreur de la parcelle communale cadastrée ZB n°138, située au lieu-dit « Le Bois es Coqs » et d'une superficie de 30m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette parcelle pour 0,50 € le m², soit 15 € au total, frais de notaire à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** la vente de la parcelle communale cadastrée ZB n°138, située au lieu-dit « Le Bois es Coqs », d'une superficie de 30m², au prix de 0,50 € le m², soit 15 € au total, au profit de M. LEMARIÉ Fabrice demeurant au lieu-dit « Le Bois es Coqs »,
- **Précise** que tous les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur et notamment les frais de notaire,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

N°96-2008 INSCRIPTIONS SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Président des Anciens Combattants de faire inscrire un hommage aux anciens combattants d'Afrique du Nord sur le Monument aux Morts. Monsieur le Maire propose de faire apposer l'inscription suivante : « A la mémoire des anciens combattants d'Afrique du Nord. 1952 – 1962 ».

En effet, Monsieur le Maire précise que Pleugueneuc accueille, le 05 décembre prochain, la cérémonie de commémoration, rendue par les anciens combattants du Canton, aux combattants « morts pour la France » lors de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie.

Il souhaite également qu'à cette occasion une réfection des inscriptions existantes soit effectuée.

L'entreprise HIGNARD et la Marbrerie de Montreuil sur Ille ont été sollicitées pour remettre une offre pour effectuer ces travaux.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise HIGNARD, mieux-disant, pour un montant de 2 092,94 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'entreprise HIGNARD, pour un montant de 2 092,94 € HT soit 2 503,15 € TTC,
- **Précise** que les travaux doivent être exécutés pour le 04 décembre 2008.

N°97-2008 MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 avril 2004 portant sur la mise en place du régime indemnitaire au profit du personnel administratif.

En effet, il existe, dans la fonction publique territoriale, en plus du régime indiciaire de base le régime indemnitaire (décret n°2002-62 et 2002-63 du 14.01.2002).

Celui-ci est fonction du supplément de travail et de l'importance des sujétions dans l'exercice effectif des fonctions.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) avait alors été accordée à Mme Goussé. Toutefois, à partir du 6^{ème} échelon du grade de rédacteur, l'agent ne peut plus disposer de cette indemnité. Or, depuis le 08 septembre 2008, Mme Goussé est au grade de rédacteur, 6^{ème} échelon. Il convient donc de revoir son attribution en la substituant par l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) pour que l'agent touche un montant d'indemnité équivalent.

Afin de tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, le montant individuel peut être modulé en appliquant au taux annuel un coefficient multiplicateur entre 1 et 8. Ce coefficient est déterminé par le responsable du personnel, en l'occurrence M. le Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place l'IFTS pour la secrétaire de mairie à partir du grade de rédacteur, 6^{ème} échelon, afin de garantir un même niveau de rémunération à Mme Goussé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de mettre en place l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires pour la secrétaire de mairie à partir du grade de rédacteur, 6^{ème} échelon,
- **Charge** le Maire de fixer le coefficient multiplicateur d'attribution individuelle pour l'agent concerné,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N°98-2008 CONGRES DES MAIRES 2008 : ORDRE DE MISSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 91^{ème} Congrès des Maires de France se déroulera du 25 au 27 novembre 2008. Monsieur le Maire souhaite que M. Deshayes Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint, le représente durant cette manifestation.

Monsieur le Maire précise qu'une délibération est nécessaire pour obtenir le remboursement des frais de séjour.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Missionne** M. Deshayes Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint, pour représenter la commune de Pleugueneuc au 91^{ème} Congrès des Maires de France,
- **Autorise** le remboursement « aux frais réels » des frais de mission de M. Deshayes Jean-Yves durant sa participation au Congrès des Maires, sur production de justificatifs (transport, hébergement, repas).

N°99-2008 FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Percepteur d'admettre en non-valeur le titre de 340 € émis pour une location de la salle en 2005. Monsieur le Maire précise que toutes les démarches pour recouvrer cette somme ont été entreprises mais que la procédure a été clôturée pour insuffisance d'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** l'admission en non-valeur pour le titre de 340 € émis pour une location de la salle en 2005,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N°100-2008 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Vu le budget communal 2008,
Vu les dépenses à intervenir en matière de voirie rurale et les crédits disponibles à l'opération 068,
Vu les crédits disponibles à l'opération 080 qui ne seront pas consommés,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au virement de crédits suivant :

Budget Commune – Section d'investissement – Dépenses

| <u>MONTANT</u> | <u>A PRELEVER AU</u> | <u>POUR INSCRIRE AU</u> |
|----------------|---------------------------------|---|
| 15 000 € | 2315 – 080 Aménagement RD 75 | 2315 – 068 Travaux VRD secteur rural |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de procéder au virement de crédits décrit ci-dessus.

N°101-2008 FINANCES : RENOUVELLEMENT DU PLACEMENT SUR COMPTE A TERME

Vu la délibération du 10 avril 2008,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le placement de 200 000,00 € sur le compte à terme souscrit le 07/05/2008 est arrivé à échéance le 03 novembre 2008. Le montant total du remboursement s'élève à 203 920,00 € dont 3 920,00 € d'intérêts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de replacer cette somme pour six mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler le placement de 200 000,00 € sur le compte à terme pour une période de six mois,
- **Précise** que les investissements programmés par la Commune ne nécessitent pas, pour les six mois à venir, la mobilisation de ces fonds,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N°102-2008 EGLISE : ETUDE DE DEVIS POUR LE BEFFROI ET LE PARATONNERRE

1. Remise en état des éléments mécaniques des cloches

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une remise en état des éléments mécaniques des cloches. Deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser les travaux nécessaires.

Monsieur Deshayes détaille les devis suivants :

| <u>Devis MACE :</u> | Montant en € HT |
|-----------------------------------|------------------------|
| ➤ Travaux sur les cloches | 3 156,96 |
| ➤ Sécurisation des accès | 3 297,49 |
| ➤ Traitement du beffroi | <u>925,00</u> |
| ➤ TOTAL avant option | 7 379,45 |
| Option | |
| ➤ Traitement structure métallique | <u>1 200,00</u> |
| ➤ TOTAL avec option | 9 504,45 |

L'entreprise Bodet préconise le remplacement des beffrois des cloches 1 et 2 ainsi que l'installation de moutons rétrogrades afin de préserver la structure du clocher dans le temps.

| <u>Devis BODET</u> | Montant en € HT |
|------------------------------------|------------------------|
| ➤ Nouveaux beffrois cloches 1 et 2 | 8 630,00 |
| ➤ Cloches et équipements | <u>7 077,50</u> |
| ➤ TOTAL | 15 707,50 |

2. Mise en conformité de l'installation paratonnerre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'installation paratonnerre est actuellement non-conforme aux normes en vigueur. L'entreprise MACE et l'entreprise BCM ont été sollicitées pour remettre une offre pour les travaux suivants :

- dépose et conditionnement du paratonnerre existant
- fourniture et pose d'un paratonnerre
- fourniture et pose d'un coffret parafoudres

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir pour ces deux opérations l'entreprise le mieux disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Retient**, pour les travaux de remise en état des éléments mécaniques des cloches, l'entreprise MACE pour un montant de 7 379,45 € HT sans l'option, soit 8 825,82 € TTC,
- **Retient**, pour la mise en conformité de l'installation du paratonnerre, l'entreprise MACE, pour un montant de 5 413,30 € HT soit 6 474,31 € TTC,
- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général au titre de la restauration et de la mise en valeur des églises non protégées,
- **Sollicite** une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique,
- **Précise** que ces dépenses et ces recettes seront inscrites en investissement au budget communal 2009,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N°102-2008 EGLISE : CONTRAT D'ENTRETIEN ELECTROMECHANIQUE DES TROIS CLOCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, actuellement, l'entretien annuel des cloches est confié à l'entreprise Bodet pour un montant en 2008 de 117,40 € HT soit 140,41 € TTC. Ce contrat ne comprend pas le remplacement des pièces détachées.

L'entreprise Macé propose un contrat d'entretien pour un montant de 279,00 € HT soit 333,68 € TTC, comprenant le remplacement des petites pièces détachées et toutes les visites de dépannages et de réglages.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de résilier le contrat d'entretien conclu avec BODET car l'entretien n'a pas été réalisé correctement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à résilier le contrat d'entretien avec l'entreprise Bodet à compter de 2009,
- **Retient** l'entreprise MACE pour réaliser l'entretien électromécanique des cloches à partir de l'année 2009, pour un montant annuel de 279,00 € HT soit 333,68 € TTC,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N°103-2008 EGLISE : VERIFICATION ANNUELLE DE L'INSTALLATION PARATONNERRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vérification de l'installation paratonnerre est à effectuer annuellement. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette vérification à l'entreprise MACE pour un montant annuel de 119,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Charge** l'entreprise MACE de réaliser la vérification annuelle de l'installation paratonnerre pour un montant annuel de 119,00 € HT soit 142,32 € TTC,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N°104-2008 RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE

La commune de St Symphorien a sollicité par courrier du 22 mai 2008 son retrait de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique et elle a délibéré dans ce sens à l'occasion de sa séance de conseil municipal du 25 avril 2008.

Après concertation avec les responsables de la commune, il a été émis l'hypothèse que St Symphorien puisse quitter la Communauté de Communes moyennant la prise en charge d'une quote part de l'encours de la dette restant à la charge de la Communauté au 1^{er} janvier 2009.

L'encours de la dette de la Communauté au 1^{er} janvier 2009 sera de 2 319 937,40 €.

L'encours de la dette proposée à la charge de la commune de St Symphorien serait établi au prorata de sa population (475 habitants sur une population totale de 27 984 habitants) soit pour une somme de 39 378 €.

Pour tenir compte des faibles ressources de la commune, il a par ailleurs été envisagé que la contribution soit étalée sur une période de 5 ans selon l'échéancier suivant :

Années 2009 à 2012 : 8 000 € / an ; Année 2013 : 7 378 €

Le Conseil municipal de St Symphorien – à l'occasion de sa séance du 10 septembre 2008 – a validé à l'unanimité de ses membres présents les conditions de retrait précisées ci avant.

Le Conseil Communautaire en a fait de même à l'occasion de sa séance d'Assemblée Générale du lundi 29 septembre et ce à l'unanimité.

Conformément à la procédure réglementaire, il appartient désormais aux conseils municipaux des 24 autres communes membres de se prononcer quant au retrait et conditions de retrait de la commune de St Symphorien de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en donnant son accord aux principes énoncés ci avant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Donne** son accord aux principes énoncés ci-dessus.

N°105-2008 PROGRAMME 2009 DE PLANTATIONS DES HAIES BOCAGERES ET DES BOSQUETS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères pourront être engagées par la Communauté de Communes pour l'année 2009. La commune est appelée à délibérer afin de permettre aux planteurs potentiels de solliciter les aides de la Communauté de Communes pour leurs plants et leur paillage.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- 200 mètres minimum d'un seul tenant par dossier pour les plantations de haies et 50 ares maximum pour les bosquets,
- La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager,
- L'utilisation d'essences feuillues locales et une hauteur à terme supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies).

Les inscriptions sont à effectuer en mairie avant fin février 2009.

Les particuliers bénéficiaires des plants et des paillages réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien.

Considérant ces conditions,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire la Commune au programme 2009 de plantations des haies bocagères et des bosquets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'inscrire la Commune au programme 2009 de plantations des haies bocagères et des bosquets.

N°106-2008 DESIGNATION DE DEUX REFERENTS POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

La Communauté de Communes met actuellement en place une commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées. Cette commission a pour mission de dresser un état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports des communes de la Communauté. Elle doit également établir un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Cet état des lieux doit être suivi d'un plan de mise en accessibilité établi dans chaque commune.

Pour mener à bien ce travail, un partenariat étroit avec les communes est indispensable.

Monsieur le Maire sollicite deux membres du Conseil qui seront chargés de suivre ce travail de diagnostic communal.

Messieurs Claude MONTIGNÉ et Eric BARBY se portent candidats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Nomme** Claude MONTIGNÉ et Eric BARBY comme référents pour la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Construction d'un atelier pour les services techniques :**

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 03 novembre 2008, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel à candidatures pour le marché de travaux pour la construction d'un atelier pour les services techniques.

87 entreprises ont déposés un dossier de candidature. 85 entreprises ont été admises à déposer une offre.

Concernant le lot n°10 « Equipements sanitaires – ventilation », la Commission a décidé de passer en procédure adaptée car une seule entreprise a répondu, et de solliciter directement d'autres entreprises.

- **Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de M. Rouxel** l'informant qu'il a déposé une demande d'alignement et une demande de clôture pour son terrain. En effet, M. Rouxel se plaint que des camions de livraison empiètent sur son terrain et endommagent sa clôture en grillage.

- **Monsieur le Maire rappelle que le repas du CCAS** aura lieu le dimanche 14 décembre à la salle multifonction. Les élus et leur conjoint sont invités. Monsieur le Maire précise que le prix du repas est de 20,50 € cette année.

- **Inondations à L'Aumone** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un accord entre Monsieur Noël Christophe, le Gaec Pain et la Commune a été conclu pour apporter une amélioration dans le captage et l'évacuation des eaux de ruissellement. Le Gaec s'engage à réaliser un fossé et un talus. La Commune va procéder à un busage de diamètre 600 en travers de la communale qui se déversera dans le fossé ouvert créé par le Gaec.

M. Croquison suggère d'installer une buse rectangulaire.

- **Formation aux premiers secours pour le personnel communal :**

Monsieur le Maire propose que le personnel communal, notamment celui affecté à l'école publique, suive une formation aux premiers secours. Il propose également que la Commune fasse l'acquisition d'un défibrillateur. Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Pétition pour l'aménagement de la rue du Bourg et la rue de Chateaubriand :**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la pétition qui lui a été adressée pour que les rue du Bourg et de Chateaubriand soient aménagées et que la sécurité y soient renforcée. Monsieur le Maire précise que l'entreprise TPCE doit mettre à niveau les bouches à clef et procéder à la réfection des malfaçons.

Il rappelle d'autre part que ces voies sont sur la Départementale D 75 et de ce fait la Commune n'a pas la maîtrise complète de leur aménagement. L'effacement des réseaux de la rue du Bourg doit intervenir en 2010, celui de la rue de Chateaubriand en 2011. La réfection de la voirie interviendra donc après ces travaux.

Concernant l'aménagement et la mise en sécurité de ces voies, Monsieur le Maire assure que les riverains seront associés à la préparation de ces travaux.

Monsieur le Maire adressera un courrier d'explication à chaque riverain.

PROCHAINES RÉUNIONS MUNICIPALES

- **Commission « Communication et information »** : le mardi 18 novembre 2008 à 19h00.
- **Commission d'Appel d'Offres – Construction d'un atelier communal : ouverture des plis** : le jeudi 27 novembre 2008 à 14h00.
- **Commission d'Appel d'Offres – Construction d'un atelier communal : adjudication des lots** : le jeudi 11 décembre 2008 à 14h00.
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal** : le jeudi 11 décembre 2008 à 20h00.

DATES A RETENIR

- **Matinales « Petite enfance » à la bibliothèque.** Séances gratuites consacrées aux jeunes enfants accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle. S'inscrire soit par téléphone au 02.99.69.49.56., soit par mail bibliotheque.pleugueneuc@wanadoo.fr. Les dates des Matinales sont les suivantes : les jeudis 13 novembre et 11 décembre.
- **Le débroussaillage communal** est planifié pour la fin du mois de novembre.
- **15 novembre 2008** : soirée « Choucroute » organisée par l'ACCA - Salle multifonction.
- **29 novembre 2008** : soirée « Loto » organisée par JASPP (football) - Salle multifonction.
- **Vendredi 05 décembre 2008** : Les anciens combattants du Canton se rassembleront à Pleugueneuc pour rendre un hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie - Renseignements Michel Yris au 02.99.69.43.86.
- **Randonnée pédestre – ARC'IRIS** : le dimanche 14 décembre à la Pointe de Cancaval « La Richardais » (10km). Départ 9h00 - place de la mairie.
- **Dimanche 14 décembre 2008** : Repas du CCAS
- **Vendredi 19 décembre 2008** : Marché de Noël
- **Samedi 20 décembre 2008** : distribution des colis du CCAS
- **Soirée du 31 décembre 2008 – Bal avec Jérôme ROBERT** : Monsieur le Maire fait appel aux bénévoles au sein du Conseil Municipal pour aider à l'organisation de cette manifestation.
- **VCEUX DU MAIRE** : le samedi 10 janvier 2009 à 11h00 à la salle multifonction.

Affichage du compte-rendu le 12 novembre 2008

**Vu, le Maire
M. André BLANCHARD**